Mairie de Brens
517, rue du centre, 01300 Brens

DEMANDE D'AUTORISATION (INHUMATION)

Conformément au règlement du cimetière communal de Brens (Titre IV –articles 9 à 11), toute inhumation doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par le Maire.

Demande à adresser à accueil@brens01300.fr

---

1 – IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom et prénom : .....

Adresse : ....

....

Téléphone : ....

Courriel : ....

Qualité du demandeur : ☐ Conjoint(e) du défunt ☐Frère ou sœur du défunt

☐ Parent du défunt ☐ Enfant du défunt

☐ Personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ☐ Mandataire de la famille

☐ Autre (préciser) : .....

---

2 – PERSONNE DECEDEE

Nom et prénom du défunt :.....

Nom de naissance : .....

Date et lieu du décès :.....

Date et lieu de naissance :.....

Domicilié à :.....

Date et lieu de l'inhumation :.....

Emplacement : ☐ Cimetière de la chapelle ☐ Nouveau cimetière ☐ Espace cinéraire (columbarium)

Type d'emplacement : ☐ Terrain commun ☐ Concession individuelle

☐ Concession familiale ☐ Concession collective

Référence de la concession (si connue) :.....

Nom du concessionnaire :.....

---

3 – DATE D'INHUMATION

Date :..... Heure :.....

Entreprise de pompes funèbres habilitée :..... .....

Adresse :..... .....

.....

.....

Téléphone : .....

Nom du responsable : .....

---

4 – PIÈCES À JOINDRE

☐ Copie d'une pièce d'identité du demandeur
☐ Justificatif établissant la qualité de plus proche parent ou le droit à agir
☐ Copie de l'acte de décès
☐ Autorisation de fermeture du cercueil / permis d'inhumer
☐ Titre de concession ou accord écrit du concessionnaire (le cas échéant)
☐ Coordonnées de l'entreprise de pompes funèbres

5- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le demandeur certifie :

- Etre habilité à solliciter cette inhumation.
- Fournir des renseignements exacts.
- Disposer du droit à l'inhumation dans l'emplacement sollicité.
- Respecter le règlement du cimetière communal de Brens.
- Prendre en charge les frais liés à l'opération lorsqu'ils lui incombent.

Il reconnaît que l'inhumation ne pourra être réalisée qu'après délivrance de l'autorisation municipale et dans les conditions prévues par la réglementation funéraire et le règlement communal.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du demandeur :

---

7 – DECISION DU MAIRE

☐ Autorisation accordée

☐ Autorisation accordée sous réserve des prescriptions suivantes :

....

....

....

☐ Autorisation refusée

Motif :

....

....

....

Le : ..... / ..... / .....

Le Maire

Signature et cachet